COMMUNIQUE DE PRESSE

© Eco&co

L'Institut Français du Design créé les Janus mention « éco-design »

17 avril 2009

Aujourd'hui, les citoyens ont envie de consommer responsable. Ils veulent des produits sains, moins polluants et plus économes en ressources. Cependant, ils sont également dubitatifs face à l'offre croissante de produits plus ou moins « verts », « éco » ou « durables ». Conscientes de cette nouvelle demande pressante et méfiante, les entreprises sont souvent désarçonnées : comment y répondre, quels objectifs définir, quel processus mettre en place, quels labels, comment communiquer ?

Comment faire mieux avec moins ?

« Faire mieux avec moins », cet objectif était présent dès l'origine du design au début des années 1950. Le souhait de l'Institut Français du Design est de revenir à ce principe fondateur, dont les designers et les entreprises n'auraient pas dû s'écarter. Sa conviction est que l'éco-design est incontournable car il s'agit tout simplement… du design bien compris. L'Institut Français du Design a décidé de contribuer à l'émergence d'une économie plus verte en créant les Janus mention « éco-design ». Ainsi seront reconnus et valorisés les produits et services dont l'impact sur l'environnement est réduit, dès la sélection des matériaux, lors de la fabrication du produit, jusqu'à la fin de vie en passant par la distribution et l'usage qu'en fait le consommateur... une responsabilité étendue « du berceau à la tombe ».

Les Janus évaluent et valorisent l'« éco-design »

Le Janus est un label officiel de design issu de l'arrêté ministériel du 13 novembre 1953 et parrainé par le Ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur. Il est reconnu par les professionnels et fait référence dans le monde des industriels et du design. Il a dans ses gènes la notion d'économie de moyens et de matières*. Il reste guidé par 5 critères, mais ces critères évoluent puisque l'aspect relatif à la responsabilité environnementale sera désormais renforcé (Economie, Ergonomie, Esthétique, Ethique, Ecologie). Le candidat qui s'inscrira pour la mention « éco-design » soumettra toujours un dossier à l'Institut Français du Design, mais celui-ci sera évalué, outre le jury de professionnels, par Evea, cabinet d'experts en évaluation environnementale et en éco-conception.

Institut Français du Design - BP32 75362 - Paris Cedex 08
Contact : Claira Lalo - 01 45 63 90 90 - clalo@institutfrancaisdudesign.com

Qui bénéficiera du Janus mention « éco-design » ?

Seront distingués des produits engagés dans une démarche d'éco-conception qui auront pris en compte l'environnement naturel et humain aux différentes étapes de leur cycle de vie (réduction de l'effet de serre, de la pollution des eaux, de la toxicité sur l'homme, de la production de déchets, des atteintes à la biodiversité...). L'éco-design peut impliquer des produits naturels, consommant moins d'eau ou d'énergie, biodégradables, issus de l'utilisation de matières recyclées. L'éco-design c'est aussi réinventer nos modes de vie et changer les comportements en imaginant des services qui remplissent les fonctions auparavant assurées par des produits matériels. C'est ce que l'on appelle « l'économie de fonctionnalités », un des axes du Grenelle de l'environnement.

L'Institut Français du Design organise une rencontre presse fin juin pour présenter les premiers résultats. Seront également invités les experts qui accompagnent ce nouveau Janus : Observatoire de l'éco-design - Pimliko, cabinet Alternité, agence Eco&co et cabinet Evea.

La remise des Janus mention « éco-design » se fera au Salon de la Présidence au Sénat à une date qui sera précisée ultérieurement.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information complémentaire.

* La première des « Lois de Viénot », charte fondatrice de l'esthétique industrielle, est la loi de l'économie.

Institut Français du Design - BP32 75362 - Paris Cedex 08
Contact : Claira Lalo - 01 45 63 90 90 - clalo@institutfrancaisdudesign.com